DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24 L'An Deux Mil Dix Huit, le 27 JUIN A 19H30

Extrait affiché le : 28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents:

Mme PANO-WENTZEL Marylène

M. ROMARY Fabrice M. DEMENGE Abel

Objet: Compte administratif

communal 2017.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 54/2018 Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal de 2017, préalablement envoyé à chaque conseiller sur leur messagerie électronique, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 575 881.36 € et un déficit d'investissement de 1 455 950.32 € (déficit de 875 647.23 € avec les restes à réaliser d'investissement).

Puis se retire,

Madame Irène MICHEL est alors désignée pour présider

l'Assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal après avoir été invité à délibérer, approuve par 24 voix le compte administratif 2017 ; exceptées celles de Monsieur le Maire, de Madame Annie BOULANGER lui ayant donné procuration, de Madame PANO-WENTZEL Marylène, Messieurs ROMARY Fabrice et DEMENGE Abel absents.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,